

la drogue, la contrebande et la circulation irrégulière des gens, et réduire les coûts pour les deux gouvernements et les utilisateurs. Depuis sa mise en œuvre, l'Accord a permis de faire passer de quatre à deux le nombre des inspections des cargaisons routières en transit, faisant ainsi réaliser des économies substantielles aux entreprises de camionnage canadiennes et américaines.

Le mécanisme de collaboration entre les services d'immigration des deux pays, la *Vision relative à la frontière*, vise à élaborer une approche régionale commune par rapport aux migrations en partageant renseignements et informations, en coordonnant les politiques, en menant des opérations conjointes à l'étranger et en coopérant à la frontière afin de renforcer la sécurité et la gestion. Jusqu'ici, un accord facilitant l'échange de renseignements sur les migrations clandestines a été conclu entre les organismes canadiens et américains chargés de l'immigration.

Le *Forum sur la criminalité transfrontalière* se concentre sur les problèmes posés par la criminalité transnationale, par exemple, par la contrebande, le crime organisé, le télémarketing frauduleux, le blanchiment d'argent, les enfants disparus et les cybercrimes. Le Forum est l'occasion, entre autres, d'évaluer ensemble des menaces binationales. (Pour de plus amples renseignements sur les organisations binationales, se reporter à l'annexe 1.)

La coopération binationale entre les gouvernements des provinces et des États et les administrations locales s'accroît également. Le groupe de travail sur l'axe Colombie-Britannique-État de Washington (B.C.-Washington Corridor Task Force) est un bon exemple d'initiative régionale. Il a été mis sur pied par le premier ministre de la Colombie-Britannique et le gouverneur